

CSE : PROMOUVOIR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (DE 11 À 49 SALARIÉS)

Public

- Elus du CSE (entreprises de moins de 50 salariés)

Durée

- 5 jours soit 3 jours + 2 jours (35 heures)

Horaires

- 9 h à 17 h

Lieu

- FIAP - 30, rue Cabanis
75014 PARIS

Personnes en situation de handicap

- Tous nos lieux de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite avec un accès aux salles de formation par ascenseur adapté pour contenir un fauteuil.

- Pour tout autre handicap, merci de prendre contact avec la référente handicap (Lise MATTIO Tel : 06 60 10 48 67) pour vérifier la faisabilité, quelle que soit la nature du handicap.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification a été délivrée au titre d'actions de formation

Organisme de formation agréé par le ministère du Travail pour la formation dédiée aux
Élus au CSE

Objectifs

- Maîtriser le rôle, les attributions et les moyens du CSE
- Exercer ses missions en matière de prévention de la santé et de la sécurité au travail (SST)
- Développer les aptitudes à déceler et à mesurer les risques professionnels et ses capacités d'analyse des conditions de travail

Programme de formation

Premier module (3 jours)

1. Maîtriser le fonctionnement et les attributions du CSE

- Missions des représentants du personnel au CSE
- Présentation des réclamations individuelles et collectives
- Organisation et déroulement des réunions du CSE
- Contribution à la promotion de la santé et de la sécurité

2. Assurer les attributions spécifiques

- Assistance des salariés en cas d'entretien préalable
- Exercice du droit d'alerte (harcèlement, discrimination, etc.)
- Cas de consultations du CSE

3. Connaître les moyens des représentants au CSE

- Heures de délégation
- Affichage, local, déplacement
- Délit d'entrave
- Statut protecteur des représentants du personnel

4. Maîtriser les missions et moyens du CSE en SSCT

- Enjeux et principes de la prévention de la SSCT
- Attributions du CSE en matière de SSCT
- Informations et documentations à la disposition du CSE

LISE MATTIO

FORMATIONS REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL : SANTÉ, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL
INITIATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX
LISEMATTIO@GMAIL.COM - WWW.LISEMATTIO.COM - ☎ 06 60 10 48 67
HABILITÉ PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2014266-0012 DU 23/09/14
N° SIRET 352 169 684 00029 - NUMÉRO DE DÉCLARATION D'EXISTENCE : 11 920 421 692

Modalités d'évaluation

- Pré-requis : Aucun
- Evaluation : évaluation des connaissances au fil de la formation grâce à des quiz et des cas pratiques.
- A l'issue de la formation : remise d'une attestation de formation est remise

Prix Inter-entreprises

- 1 800 €/ personne/net de taxes
- Remise de 10 % à partir de 2 inscrits

Intra-entreprise

- Devis sur demande

Formatrice

Spécialisée dans la formation des représentants du personnel en SSCT, habilitée par l'INRS pour la formation «Initiation à la prévention des risques psychosociaux».

Co-auteur de 100 questions sur le CSE : Santé, Sécurité et CT - Editions AFNOR - juin 2019



5. Repérer et prévenir les risques professionnels

- Analyser une situation de travail
- Distinction entre le travail prescrit et le travail réel
- Caractéristiques d'un risque professionnel
- Actions de prévention
- Focus sur certains risques : troubles musculosquelettiques , travail sur écran, bruit, ambiance thermique, etc.

6. Comprendre les risques psychosociaux

- Mécanismes du stress au travail et ses effets sur la santé
- Recensement des facteurs de RPS
- Distinction des trois niveaux de prévention

7. Focus sur le document unique d'évaluation des risques professionnels

- Forme et contenu (unités de travail, gravité, fréquence, etc.)
- Rôle du CSE sur l'actualisation du DUERP
- Mise à jour du DUERP et délais de conservation
- Liste d'actions de prévention des risques et de protection des salariés

8. Solliciter les acteurs en santé au travail

- Acteurs internes (réfèrent sécurité, salariés, etc.)
- Acteurs externes (médecin du travail, CRAMIF/CARSAT, etc.)

Second module (2 jours)

9. Retour d'expérience

- Questions/réponses sur les cas rencontrés par les participants au cours de la période inter-session

10. Réaliser des enquêtes en cas d'accident du travail

- Cas de recours aux enquêtes
- Déroulement d'une enquête
- Pratique de l'arbre des causes
- Mesures de prévention pour éviter la reproduction de l'accident

11. Réagir et agir en cas de faits de harcèlement

- Cadre juridique du harcèlement
- Différentes formes de harcèlement (moral, sexuel, etc.)
- Rôle du référent en charge de la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- Moyens d'action des représentants du personnel

LISE MATTIO

FORMATIONS REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL : SANTÉ, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL
INITIATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

LISEMATTIO@GMAIL.COM - WWW.LISEMATTIO.COM - ☎ 06 60 10 48 67

HABILITÉ PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2014266-0012 DU 23/09/14

N° SIRET 352 169 684 00029 - NUMÉRO DE DÉCLARATION D'EXISTENCE : 11 920 421 692